

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 14 juillet 2020 à 19h30 par téléconférence et à huis clos aux citoyens

Présences en téléconférence :

Les conseillers Mme Aline Trudel, MM. Michel Proulx, Serge Clément, Bernard Daoust, Louis Thauvette et Marcel Guérin, sous la présidence du maire, M. Raymond Larouche

Sont également présents :

M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance
Mme Chantal Primeau, adjointe à la direction générale et greffe

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Raymond Larouche, déclare la séance légalement ouverte.

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-028 du 25 avril 2020, la séance municipale est enregistrée et sera publiée sur le site internet de la Municipalité

2020-07-223 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 juillet 2020

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 juillet 2020 comme suit:

L'ordre du jour se lit comme suit :

Moment de réflexion

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 juillet 2020

2. Procès-verbal

2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 juin 2020 et de la séance extraordinaire du 17 juin 2020

3. Affaires financières

3.1 Acceptation des comptes du 30 mai au 6 juillet 2020

3.2 Paiement de factures et décomptes progressifs

3.2.1 Meloche, division de Sintra : paiement du décompte progressif numéro 1 dans le cadre du projet de pavage divers chemins

3.2.2 Les Constructions B. Martel: paiement du décompte progressif numéro 8 dans le cadre du projet de construction d'un garage municipal

3.3 Financement pour règlements d'emprunts numéros 303-2007 et 365-2014

3.3.1 Soumissions pour l'émission de billets

- 3.3.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 1 223 500\$ qui sera réalisé le 21 juillet 2020
- 3.4 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) Volet 1
- 3.5 Autorisation d'enveloppes budgétaires
 - 3.5.1 Travaux de drainage du stationnement de l'hôtel de ville / phase 2
 - 3.5.2 Travaux de reprofilage de fossés sur le chemin Saint-Grégoire nord

4. Urbanisme, Environnement et Gestion du territoire

- 4.1 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : demandes acceptées
 - 13, rue Saint-Pierre (lot 2 047 310) / changement de revêtement de toiture
 - 1017, chemin du Fleuve –(lot 5 632 163) / version 7 - construction (aménagement de murets et changement du revêtement de cheminée sous la galerie à l'arrière)
 - 1101, chemin du Fleuve (lot 2 048 264) / version 2 cabanon et café-terrasse (changement du revêtement de toit
 - 26, Hôtel-de-Ville (lot 2 048 218) / agrandissement et rénovations extérieures
 - 1154, chemin Saint-Féréol (lot 2 047 795) / construction (2^e permis même travaux)
- 4.2 Demandes de dérogation mineure
 - 4.2.1 130, rue Robert – garage en cour avant – lot 2 047 732
 - 4.2.2 135, rue René – marge latérale – lot 2 046 866
- 4.3 Gestion Pergebec Inc. f.a.s.r.s. (Sécurité Investigation Quali-T) : désignation des agents et superviseurs pour le Service de patrouille et de surveillance municipale
- 4.4 Demande de modification du règlement de zonage pour permettre la création d'un lot avec l'usage H-1 sur une partie du lot 4 453 246

5. Règlements

- 5.1 Adoption du règlement numéro 446-1-2020 modifiant le règlement numéro 446-2019 relatif à la tarification des biens et services de la Municipalité pour l'année 2020 afin de modifier l'accès à la descente de bateau
- 5.2 Adoption du règlement numéro 433-2-2020 modifiant le règlement numéro 433-2018 relatif à l'adoption d'un programme d'aide pour le remplacement d'une enseigne permanente dans le secteur constitué des zones C-2 et C-7 sous les dispositions transitoires au règlement de zonage pour l'année 2020, 2021 et 2022 afin de remplacer les dates sous les dispositions transitoires au règlement de zonage pour les années 2020-2021, 2022, 2023, 2024 et 2025
- 5.3 Avis de motion et dispense de lecture- règlement numéro 395-14-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de retirer certaines exigences d'aménagement pour une aire de stationnement devant une unité d'habitation pour la zone H-18-14 et de prescrire l'aménagement d'une zone tampon dans la zone C-1 avec un usage commercial

- 5.4 Adoption du premier projet de règlement numéro 395-14-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de retirer afin de retirer certaines exigences d'aménagement pour une aire de stationnement devant une unité d'habitation pour la zone H-18-14 et de prescrire l'aménagement d'une zone tampon dans la zone C-1 avec un usage commercial
- 5.5 Avis de motion et dispense de lecture- règlement numéro 395-15-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de de permettre l'usage H3 avec un projet intégré d'habitation et prescrire les normes relatives aux dimensions de ses bâtiments dans la zone C-6 et étendre la norme relative à la distance entre les bâtiments d'un étage à tous les bâtiments principaux d'un projet intégré
- 5.6 Adoption du projet de règlement numéro 395-15-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de de permettre l'usage H3 avec un projet intégré d'habitation et prescrire les normes relatives aux dimensions de ses bâtiments dans la zone C-6 et étendre la norme relative à la distance entre les bâtiments d'un étage à tous les bâtiments principaux d'un projet intégré

6. Affaires administratives

- 6.1 Vidéotron : renouvellement du contrat pour le service internet et téléphonique terrestre pour le nouveau garage municipal

7. Affaires municipales

- 7.1 Réduction de l'assiette de la servitude d'égouttement au lot 3 982 212 / 1349, rue Hungaria
- 7.2 COVID-19 : maintien de la fermeture du Pavillon des bénévoles

8. Ressources matérielles et immobilières

- 8.1 Permaroute : mandat pour le scellement de fissures et réparation d'asphalte
- 8.2 Boivin & Gauvin : achat d'équipements de stabilisation pour le Service de sécurité incendie
- 8.3 Modification de la résolution numéro 2020-06-202 : Les Industries Mécanorack inc. / fourniture et installation d'unités d'entreposage et de rangement au garage municipal
- 8.4 Guillevin International : achat de lampadaires et bollards pour le stationnement du garage municipal
- 8.5 Centre de liquidation surplus : achat de système d'étagères pour le garage municipal
- 8.6 Les Menuiseries Laurent Proulx et Fils Inc. : mandat pour l'installation et la mise à niveau du plancher de la Salle des délibérations à l'hôtel de ville
- 8.7 CAM Mécanique Réfrigération Inc. : remplacement du condensateur et du serpentín de climatisation de l'unité intérieur au Pavillon des bénévoles

9. Ressources humaines

- 9.1 Entérinement de l'embauche de M. Jean-François Nadeau-Béland à titre de coordonnateur des installations nautiques / poste temporaire / Service des loisirs

- 9.2 Entérinement de l'embauche de M. Mathis Larivière à titre de préposé à la billetterie / poste temporaire / Service des loisirs
- 9.3 Entérinement de l'embauche de M. Steven Lafond à titre de journalier/ouvrier / poste temporaire / Service des travaux publics
- 9.4 Entente de travail des employés cadres 2019-2023 : autorisation de signature
- 9.5 Embauche permanente/temps plein de M. Guillaume Jasmin à titre de journalier/ouvrier au Service des travaux publics

10. Divers et correspondance

Période des questions aux citoyens

Parole au Conseil

Levée de la séance

Adopté à l'unanimité

2020-07-224 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 juin 2020 et de la séance extraordinaire du 17 juin 2020

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2020 et renonce à sa lecture;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juin 2020 et renonce à sa lecture;

Il est proposé par Aline Trudel
 Appuyé par Louis Thauvette
 Et résolu

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 juin 2020 et de la séance extraordinaire du 17 juin 2020 soient adoptés le tout en conformité du Code municipal.

Adopté à l'unanimité

2020-07-225 Acceptation des comptes du 30 mai au 6 juillet 2020

Il est proposé par Serge Clément
 Appuyé par Michel Proulx
 Et résolu

QUE le Conseil approuve le paiement des comptes du 30 mai au 6 juillet 2020 inscrits au journal des déboursés et tel que détaillé sur les listes des comptes payés dûment déposées aux membres du Conseil;

FONDS D'ADMINISTRATION	MONTANT PAYÉ
▪ Paiement par chèques	459 222.98\$
▪ Chèques annulés	80\$
▪ Chèques règlements et fonds de parc	0\$
▪ Paiements par prélèvement bancaire	946 879.93\$
▪ Prélèvements bancaires annulés	0\$

▪ Salaires versés – paies numéros 22 à 26	223 319.20\$
▪ Contribution de l'employeur	30 097.10\$

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier à effectuer les paiements requis pour les différents fonds.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2020-07-226 Paiement de factures et décomptes progressifs
Meloche, division de Sintra : paiement du décompte progressif numéro 1 dans le cadre du projet de pavage divers chemins
Projet numéro 2019-600-03**

ATTENDU la résolution numéro 2019-08-364 octroyant le mandat à la firme Meloche, division de Sintra pour les travaux de pavage de divers chemins et de réfection mineure des réseaux d'aqueduc et d'égout;

ATTENDU la réception du décompte progressif numéro 1 pour les travaux exécutés jusqu'au 25 mai 2020;

ATTENDU la recommandation de paiement de M. Philippe Barcelo, ingénieur consultant;

Il est proposé par Louis Thauvette
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 1 au montant de 41 139.67\$ (taxes en sus) à Meloche, division de Sintra pour les travaux de pavage de divers chemins et de réfection mineure des réseaux d'aqueduc et d'égout;

QU'une retenue contractuelle de 10% est appliquée au décompte progressif numéro 1 pour un montant de 4 571.07\$ (taxes en sus);

QUE la dépense soit affectée au règlement d'emprunt numéro 442-2019.

Adopté à l'unanimité

**2020-07-227 Les Constructions B. Martel: paiement du décompte progressif numéro 8 dans le cadre du projet de construction d'un garage municipal
Projet numéro 2016-600-30**

ATTENDU la résolution numéro 2019-08-362 octroyant le mandat à Les Constructions B. Martel pour les travaux de construction d'un garage municipal ;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 8 pour les travaux exécutés jusqu'au 30 juin 2020;

ATTENDU la recommandation de paiement dûment signée par la firme mdtp atelier d'architecture ;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 8 pour un montant de 94 500\$ (taxes en sus) à Les Constructions B. Martel pour les travaux de construction d'un garage municipal;

QU'une retenue contractuelle de 10% est appliquée pour un montant de 10 500\$ (taxes en sus);

QUE la dépense soit affectée au règlement d'emprunt numéro 421-2018.

Adopté à l'unanimité

2020-07-228 Financement pour règlements d'emprunts numéros 303-2007 et 365-2014
Soumissions pour l'émission de billets

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 21 juillet 2020, au montant de 1 223 500 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

105 300 \$	1,57000 %	2021
107 600 \$	1,57000 %	2022
110 000 \$	1,57000 %	2023
112 200 \$	1,57000 %	2024
788 400 \$	1,57000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,57000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

105 300 \$	0,95000 %	2021
107 600 \$	1,00000 %	2022
110 000 \$	1,10000 %	2023
112 200 \$	1,25000 %	2024
788 400 \$	1,35000 %	2025

Prix : 98,77800

Coût réel : 1,60944 %

3 - CAISSE DESJARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES

105 300 \$	1,64000 %	2021
107 600 \$	1,64000 %	2022
110 000 \$	1,64000 %	2023
112 200 \$	1,64000 %	2024
788 400 \$	1,64000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,64000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité des Cèdres accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 21 juillet 2020 au montant de 1 223 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 303-2007 et 365-2014. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté à l'unanimité

2020-07-229 Financement pour règlements d'emprunts numéros 303-2007 et 365-2014
Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 1 223 500\$ qui sera réalisé le 21 juillet 2020

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité des Cèdres souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 223 500 \$ qui sera réalisé le 21 juillet 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
303-2007	1 055 300 \$
365-2014	168 200 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 303-2007 et 365-2014, la Municipalité des Cèdres souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 21 juillet 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 21 janvier et le 21 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	105 300 \$	
2022.	107 600 \$	
2023.	110 000 \$	
2024.	112 200 \$	
2025.	114 700 \$	(à payer en 2025)
2025.	673 700 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 303-2007 et 365-2014 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 juillet 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité

2020-07-230 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) - volet 1

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la Municipalité;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité des Cèdres autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;

QUE M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

Adopté à l'unanimité

2020-07-231 Travaux de drainage du stationnement de l'hôtel de ville / phase 2
Autorisation d'une enveloppe budgétaire
Projet numéro 2016-600-41

ATTENDU le projet d'aménagement du stationnement à l'hôtel de ville;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder aux travaux de la phase 2 relatif au drainage et à la réfection de la fondation du stationnement ;

ATTENDU la résolution numéro 2020-06-194 relative à l'octroi du contrat de pavage à Ali Excavation Inc. ;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

D'AUTORISER une enveloppe budgétaire de 102 000\$ (taxes en sus) pour la réalisation de la phase 2 – travaux de drainage du stationnement de l'hôtel de ville.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2020-07-232 Travaux de reprofilage de fossés sur le chemin Saint-Grégoire nord
Autorisation d'enveloppes budgétaires
Projet numéro 2020-600-02

ATTENDU la demande des agriculteurs touchés par une problématique de drainage sur le fossé du chemin Saint-Grégoire (au nord de la voie ferrée du CN);

ATTENDU la nécessité de procéder au reprofilage du fossé ouest du chemin Saint-Grégoire afin de rétablir le drainage ;

ATTENDU la résolution numéro 2020-02-58 autorisant les travaux de reprofilage du fossé ouest du chemin Saint-Grégoire sur la partie municipale;

ATTENDU l'estimation des travaux révisée en date du 6 juin 2020 afin d'intégrer les travaux de réajustement du ponceau transversal de la montée Pilon et le reprofilage du fossé au sud de la montée Pilon ;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Michel Proulx

Et résolu

D'AUTORISER une enveloppe budgétaire de 30 000\$ (taxes en sus) pour les travaux de reprofilage de fossés sur le chemin Saint-Grégoire nord, et ce conditionnellement à ce que les propriétaires bénéficiant des correctifs de drainage assument 50% des coûts relatifs aux travaux de reprofilage favorisant le drainage des propriétés situées au nord côté ouest de la montée Pilon;

QUE la facturation de la portion des coûts assumés par les propriétaires bénéficiant des travaux de drainage soit produite et signifiée après le rétablissement de l'écoulement du fossé reprofilé suite au nettoyage du ponceau ferroviaire par le Canadien National.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2020-07-233 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Demandes acceptées**

ATTENDU les demandes de Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposées au Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE le CCU a recommandé l'acceptation des PIIA lors de sa réunion du 16 juin dernier;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance des esquisses déposées avant la présente séance du Conseil;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ACCEPTER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), tel que déposés, pour les propriétés suivantes :

Adresses	Nature des demandes	Décision CCU
13, rue Saint-Pierre – lot 2 047 310	Changement de revêtement de toiture	Acceptée
1017, chemin du Fleuve - lot 5 632 163	Version 7 - construction (aménagement de murets et changement du revêtement de la cheminée sous la galerie à l'arrière)	Acceptée
1101, chemin du Fleuve) – lot 2 048 264	Version 2 - cabanon et café-terrasse (changement du revêtement de toit	Acceptée
26, Hôtel-de-Ville – lot 2 048 218	Agrandissement et rénovations extérieures	Acceptée
1154, chemin Saint-Féréol – lot 2 047 795	Construction (2 ^e permis même travaux)	Acceptée

Adopté à l'unanimité

**2020-07-234 Demande de dérogation mineure
130, rue Robert – garage en cour avant – lot 2 047 732**

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre le remplacement d'un garage détaché dérogatoire en cour avant par un garage détaché en cour avant alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements proscrient les garages détachés en cour avant ;

ATTENDU la demande déposée par Mme Carole Lavoie le 8 juin 2020;

ATTENDU le plan d'implantation par l'arpenteur géomètre Benoît Rolland daté du 10 juin 2020, dossier R26348-1-1, minute 21113;

ATTENDU QUE le garage existant est dérogatoire (empiètement chez le voisin, superficie en cour avant et en partie dans la bande de protection riveraine) et seulement l'empiètement dans la bande de protection riveraine bénéficie de droits acquis;

ATTENDU les lettres d'appui des deux voisins immédiats;

ATTENDU QUE le garage ne peut être implanté ailleurs sur la propriété;

ATTENDU QUE le garage existant est situé en cour avant depuis plus de 40 ans;

ATTENDU l'engagement des demandeurs à ne pas utiliser l'espace situé devant le futur garage pour des fins de stationnement ou d'entreposage;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne provient pas d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le CCU, lors de sa rencontre du 16 juin dernier, a recommandé unanimement au Conseil l'acceptation de la demande de dérogation mineure conditionnellement à ce que l'espace situé devant le futur garage ne soit pas utilisé aux fins de stationnement ou d'entreposage ;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 22 juin 2020;

ATTENDU QU'en vertu de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, le Conseil municipal a décidé, par résolution adoptée, de remplacer la procédure habituelle par une consultation écrite;

ATTENDU QUE les citoyens ont été invités à se faire entendre par écrit à l'égard de cette demande, en nous acheminant leurs commentaires et questions au plus tard le 6 juillet 2020 par courriel;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier n'a reçu aucun commentaire ou objection de citoyens;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure visée par la demande déposée le 8 juin pour le 130, rue Robert visant à permettre le remplacement d'un garage détaché dérogatoire en cour avant par un garage détaché en cour avant et ce, conditionnellement à ce que l'espace situé devant le futur garage ne soit pas utilisé aux fins de stationnement ou d'entreposage.

Adopté à l'unanimité

**2020-07-235 Demande de dérogation mineure
135, rue René – marge latérale – lot 2 046 866**

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à régulariser la marge latérale nord-est du bâtiment principal de 1,88 mètres en zone C-2 alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une marge latérale minimale de 2 mètres dans cette zone ;

ATTENDU la demande déposée par Mme Josée Ménard en date du 2 juin 2020;

ATTENDU le certificat de localisation par l'arpenteur géomètre Marie-Michèle Parent daté du 20 janvier 2020, dossier M25861-1-1, minute 246;

ATTENDU QUE les travaux d'agrandissement effectués en 2005 ont engendré la marge dérogatoire;

ATTENDU le permis de construction émis;

ATTENDU QUE les travaux semblent avoir été faits de bonne foi;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne provient pas d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le CCU, lors de sa rencontre du 16 juin dernier, a recommandé unanimement au Conseil l'acceptation de la demande de dérogation mineure ;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 22 juin 2020;

ATTENDU QU'en vertu de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, le Conseil municipal a décidé, par résolution adoptée, de remplacer la procédure habituelle par une consultation écrite;

ATTENDU QUE les citoyens ont été invités à se faire entendre par écrit à l'égard de cette demande, en nous acheminant leurs commentaires et questions au plus tard le 6 juillet 2020 par courriel;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier n'a reçu aucun commentaire ou objection de citoyens;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Louis Thauvette

Et résolu

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure visée par la demande déposée le 2 juin pour le 135 rue René visant à régulariser la marge latérale nord-est du bâtiment principal de 1,88 mètres en zone C-2.

Adopté à l'unanimité

2020-07-236 Gestion Pergebec Inc. f.a.s.r.s. (Sécurité Investigation Quali-T) : désignation des agents et superviseurs pour le Service de patrouille et de surveillance municipale

ATTENDU la résolution numéro 2020-06-220 octroyant le contrat de service de patrouille, de surveillance et d'application de certains règlements municipaux à la firme Gestion Pergebec Inc. f.a.s.r.s. (Sécurité Investigation Quali-T);

ATTENDU QUE deux agents/superviseurs patrouillent sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu de bien identifier les agents/superviseurs en opération;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

QUE les agents/superviseurs suivants soient dûment identifiés et autorisés à émettre tout avis ou constat d'infraction à tout contrevenant dans le cadre de l'application des règlements d'urbanisme et certains règlements municipaux conformément au tableau des officiers et fonctionnaires désignés :

- Gabrielle Audette-Perrier, matricule 1601
- Mohamed Othmane Rochdi, matricule 1530

Adopté à l'unanimité

2020-07-237 Demande de modification du règlement de zonage pour permettre la création d'un lot avec l'usage H-1 sur une partie du lot 4 453 246

ATTENDU la demande déposée par M. Pierre Labelle datée du 15 avril 2020 et appuyée par le plan de projet de lotissement préparé par l'arpenteur géomètre, M. David Simoneau déposé le 27 février 2020 ;

ATTENDU QUE le règlement provincial sur le prélèvement des eaux et leur protection prescrit une aire de protection de 30 mètres autour d'un site de prélèvement d'eau d'un système d'aqueduc alimentant 21 personnes ou plus et au moins une résidence (site de prélèvement d'eau de catégorie 2) ;

ATTENDU QU'une étude hydrogéologique a été réalisée et que le Ministère confirme que l'aire de protection peut être réduite à 3 mètres avec l'autorisation de prélèvement délivrée par le Ministère pour un débit journalier donné pour l'implantation d'un émissaire pluvial étanche ;

ATTENDU QUE l'augmentation du prélèvement au-delà de ce débit nécessiterait une nouvelle autorisation ;

ATTENDU la volonté de municipaliser ce puits ;

ATTENDU QUE le système d'aqueduc pourrait être prolongé dans le futur amenant un nouveau débit et une nouvelle aire de protection ;

ATTENDU la résolution numéro 2020-05-148 refusant la demande de modification règlementaire de zonage;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

DE REFUSER la demande de modification règlementaire de zonage pour permettre la création d'un lot avec l'usage H-1 sur une partie du lot 4 453 246.

Adopté à l'unanimité

2020-07-238 Adoption du règlement numéro 446-1-2020 modifiant le règlement numéro 446-2019 relatif à la tarification des biens et services de la Municipalité pour l'année 2020 afin de modifier l'accès à la descente de bateau au quai municipal

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres, en vertu du Code municipal, a le pouvoir de réglementer pour tarifier les services municipaux qu'elle dispense;

ATTENDU QUE la tarification de certains biens, services ou activités est déjà prévue dans plusieurs règlements ;

ATTENDU la modification d'accès apportée à la barrière de la descente à bateau au quai municipal;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, lors de la séance du 9 juin 2019 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par la conseillère, Mme Aline Trudel;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la séance du 9 juin 2019 et de la présente séance;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de
Règlement numéro 446-1-2020 modifiant le règlement numéro 446-2019 relatif à la tarification des biens et services de la Municipalité pour l'année 2020 afin de modifier l'accès à la descente de bateau au quai municipal

QUE le texte du règlement numéro 446-1-2020 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2020-07-239 Adoption du règlement numéro 433-2-2020 modifiant le règlement numéro 433-2018 relatif à l'adoption d'un programme d'aide pour le remplacement d'une enseigne permanente dans le secteur constitué des zones C-2 et C-7 sous les dispositions transitoires au règlement de zonage pour l'année 2020, 2021 et 2022 afin de remplacer les dates sous les dispositions transitoires au règlement de zonage pour les années 2020-2021, 2022, 2023, 2024 et 2025

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement numéro 433-2018 le 16 janvier 2019 ;

ATTENDU QUE le règlement numéro 395-10-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de préciser certaines dispositions relatives à l'affichage est entré en vigueur le 18 juin 2019;

ATTENDU QUE le programme n'a pu être publicisé durant l'année complète de 2019;

ATTENDU la pandémie COVID-19 qui sévit mondialement depuis le mois de mars 2020;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance du 9 juin 2020 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par la conseillère, Aline Trudel;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la séance du 9 juin 2020 et de la présente séance;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de
Règlement numéro 433-2-2020 modifiant le règlement numéro 433-2018 relatif à l'adoption d'un programme d'aide pour le remplacement d'une enseigne permanente dans le secteur constitué des zones C-2 et C-7 sous les dispositions transitoires au règlement de zonage pour l'année 2020, 2021 et 2022 afin de remplacer les dates sous les dispositions transitoires au règlement de zonage pour les années 2020-2021, 2022, 2023, 2024 et 2025

QUE le texte du règlement numéro 433-2-2020 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2020-07-240 Avis de motion et dispense de lecture- règlement numéro 395-14-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de retirer certaines exigences d'aménagement pour une aire de stationnement devant une unité d'habitation pour la zone H-18-14 et de prescrire l'aménagement d'une zone tampon dans la zone C-1 avec un usage commercial

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1)

- [1] Le conseiller, M. Marcel Guérin, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 395-14-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de retirer certaines exigences d'aménagement pour une aire de stationnement devant une unité d'habitation pour la zone H-18-14 et de prescrire l'aménagement d'une zone tampon dans la zone C-1 avec un usage commercial
- [2] Un projet de ce règlement est adopté séance tenante et une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée.

Adopté à l'unanimité

2020-07-241 Adoption du premier projet de règlement numéro 395-14-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de retirer certaines exigences d'aménagement pour une aire de stationnement devant une unité d'habitation pour la zone H-18-14 et de prescrire l'aménagement d'une zone tampon dans la zone C-1 avec un usage commercial

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 395-2016 de la Municipalité des Cèdres est entré en vigueur le 11 mai 2016;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres est régie par le Code municipal du Québec (CMQ) et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et que le règlement de zonage numéro 395-2016 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU la demande déposée par l'ensemble des propriétaires de la zone H-18-14 afin de retirer l'obligation de traitement au sol spécifique aux aires de stationnement situées devant une unité d'habitation;

ATTENDU QUE le Comité administratif d'urbanisme est favorable au projet de règlement ;

ATTENDU QU'un avis de motion et dispense de lecture a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 14 juillet 2020 conformément à l'article 445 du Code municipal;

ATTENDU QU'un projet de règlement doit être adopté conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'une copie du premier projet de règlement a été dûment remise à tous les membres du Conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le premier projet de règlement et renonce à sa lecture;

ATTENDU QU'une consultation publique sur le premier projet de règlement se déroulera conformément à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE le Conseil adopte le premier projet de règlement portant le titre de :
Règlement numéro 395-14-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de retirer certaines exigences d'aménagement pour une aire de stationnement devant une unité d'habitation pour la zone H-18-14 et de prescrire l'aménagement d'une zone tampon dans la zone C-1 avec un usage commercial

QUE le texte du règlement numéro 395-14-2020 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2020-07-242 **Avis de motion et dispense de lecture- règlement numéro 395-15-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de de permettre l'usage H3 avec un projet intégré d'habitation et prescrire les normes relatives aux dimensions de ses bâtiments dans la zone C-6 et étendre la norme relative à la distance entre les bâtiments d'un étage à tous les bâtiments principaux d'un projet intégré**

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1)

[1] Le conseiller, M. Marcel Guérin, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 395-15-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de de permettre l'usage H3 avec un projet intégré d'habitation et prescrire les normes relatives aux dimensions de ses bâtiments dans la zone C-6 et étendre la norme relative à la distance entre les bâtiments d'un étage à tous les bâtiments principaux d'un projet intégré;

[2] Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée.

Adopté à l'unanimité

2020-07-243 **Adoption du premier projet de règlement numéro 395-15-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de de permettre l'usage H3 avec un projet intégré d'habitation et prescrire les normes relatives aux dimensions de ses bâtiments dans la zone C-6 et étendre la norme relative à la distance entre les bâtiments d'un étage à tous les bâtiments principaux d'un projet intégré**

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 395-2016 de la Municipalité des Cèdres est entré en vigueur le 11 mai 2016;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres est régie par le Code municipal du Québec (CMQ) et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et que le règlement de zonage numéro 395-2016 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite le développement de ses terrains vacants avec l'ajout de résidences;

ATTENDU la demande de modification règlementaire et le projet de Fréchette construction;

ATTENDU QUE le Comité administratif d'urbanisme est favorable au projet de règlement ;

ATTENDU QU'un avis de motion et dispense de lecture a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 14 juillet 2020 conformément à l'article 445 du Code municipal;

ATTENDU QU'un projet de règlement doit être adopté conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'une copie du premier projet de règlement a été dûment remise à tous les membres du Conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le premier projet de règlement et renonce à sa lecture;

ATTENDU QU'une consultation publique sur le premier projet de règlement se déroulera conformément à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE le Conseil adopte le premier projet de règlement portant le titre de :
Règlement numéro 395-15-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin permettre l'usage H3 avec un projet intégré d'habitation et prescrire les normes relatives aux dimensions de ses bâtiments dans la zone C-6 et étendre la norme relative à la distance entre les bâtiments d'un étage à tous les bâtiments principaux d'un projet intégré

QUE le texte du règlement numéro 395-15-2020 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2020-07-244 Vidéotron : renouvellement du contrat pour le service internet et téléphonique terrestre pour le nouveau garage municipal

ATTENDU la nécessité d'ajouter une ligne téléphonique terrestre pour le compte du nouveau garage municipal afin d'assurer le bon fonctionnement du système téléphonique en cas de mesures d'urgence ;

ATTENDU la nécessité d'ajouter un accès internet dont une adresse IP statique pour le compte du nouveau garage municipal afin d'assurer le bon fonctionnement du système de puces, de caméras et du réseau internet du surpresseur Saint-Féréol relié au garage municipal permettant des économies;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle ;

ATTENDU l'offre avantageuse de Videotron ;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à renouveler un contrat de 36 mois avec Vidéotron pour le service téléphonique terrestre et internet au garage municipal au coût mensuel de 94.46\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2020-07-245 Réduction de l'assiette de la servitude d'égouttement sur le lot 3 982 212 / 1349, rue Hungaria

ATTENDU la demande des propriétaires pour le retrait de la servitude existante sur le lot 3 982 212 en faveur de la Municipalité publiée à Vaudreuil (Soulanges) sous le numéro 59 017 le 15 octobre 1971 afin de permettre la construction d'une maison unifamiliale;

ATTENDU l'analyse dudit acte de servitude par le cabinet de Me François Leroux, notaire, afin de situer l'assiette du fonds servant de la servitude d'égouttement consentie aux termes dudit acte ;

ATTENDU QUE l'assiette de servitude affecte la partie ouest du lot 3 982 212 pour une largeur de 7,44 mètres ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit conserver une partie de l'assiette de la servitude d'égouttement ;

ATTENDU les pourparlers entre les parties ;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

QUE le Conseil autorise la réduction de l'assiette de la servitude d'égouttement sur le lot 3 982 212 à 3 mètres conditionnellement à la production d'une description technique par un arpenteur-géomètre et à la rédaction et l'enregistrement d'un acte de servitude par le cabinet Me François Leroux, notaire au frais du propriétaire ;

D'AUTORISER le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer tous les documents inhérents relatifs à la nouvelle assiette de servitude pour le lot 3 982 212 (1349, rue Hungaria).

Adopté à l'unanimité

2020-07-246 COVID-19 : maintien de la fermeture du Pavillon des bénévoles

ATTENDU les mesures de déconfinement en cours à l'échelle du Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de poursuivre la limitation de l'accès au public au Pavillon des bénévoles;

ATTENDU QUE le camp de jour municipal occupe la majorité des locaux du Pavillon en raison des mesures de distanciation sociale;

ATTENDU QUE la Maison des Jeunes de Les Cèdres occupe un local au Pavillon;

ATTENDU QUE le risque de contagion est toujours présent au Québec;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

DE MAINTENIR la fermeture du Pavillon des bénévoles (niveau 1) à l'exception pour la tenue du camp de jour municipal ainsi que pour la Maison des Jeunes (employés uniquement) et ce jusqu'à nouvel ordre.

Adopté à l'unanimité

2020-07-247 Permaroute : mandat pour le scellement de fissures et réparation d'asphalte

ATTENDU la pertinence de se doter d'un contrat de service annuel pour le scellement de fissures et réparation d'asphalte;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

D'OCTROYER le contrat à Permaroute pour le scellement de fissures et réparation d'asphalte au coût de 1.53\$/mètre linéaire (6 500 m.l) soit pour un montant total de 10 195\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2020-07-248 Boivin & Gauvin : achat d'équipements de stabilisation pour le Service de sécurité incendie

ATTENDU QUE les équipements de stabilisation assure une meilleure stabilisation des véhicules lors d'une intervention de désincarcération afin s'assurer la santé et la sécurité de tous les intervenants ;

ATTENDU la recommandation du Comité de sécurité incendie;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

D'OCTROYER le contrat à Boivin & Gauvin pour la fourniture d'un ensemble de stabilisation Homaltro au coût total de 3 766\$ (taxes en sus) tel qu'il appert à la soumission numéro SC20003492.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au fonds de roulement sur 3 ans pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2020-07-249 Modification de la résolution numéro 2020-06-202 : Les Industries Mécanorack inc. / fourniture et installation d'unités d'entreposage et de rangement au garage municipal *Projet 2016-600-30*

ATTENDU la résolution numéro 2020-06-202 octroyant un contrat à Les Industries Mécanorack inc. pour la fourniture, livraison et l'installation d'unités d'entreposage et de rangement pour le nouveau garage municipal;

ATTENDU la révision de la soumission ;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

DE MODIFIER la résolution numéro 2020-06-202 de la façon suivante :

DE MANDATER Les industries Mécanorack inc. pour la fourniture, livraison et l'installation d'unités d'entreposage et de rangement pour le nouveau garage municipal au montant de 21 022.90\$ (taxes en sus) tel qu'il appert à la soumission numéro 34088 ;

QUE la dépense soit affectée au règlement d'emprunt numéro 421-2018.

Adopté à l'unanimité

2020-07-250 Guillevin International : achat de lampadaires et bollards pour le stationnement du garage municipal

ATTENDU la construction du nouveau garage municipal en cours;

ATTENDU la nécessité de se doter de lampadaires et bollards pour l'aménagement du futur stationnement public ;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

DE MANDATER Guillevin International pour la fourniture et l'installation de 5 lampadaires et de 4 bollards au stationnement du garage municipal au coût de 19 390\$ (taxes en sus);

QUE la résolution numéro 2020-06-200 est abrogée;

QUE la dépense soit affectée au règlement d'emprunt numéro 421-2018.

Adopté à l'unanimité

2020-07-251 Centre de liquidation surplus : achat de systèmes d'étagères pour le garage municipal

ATTENDU la nécessité de doter le nouveau garage municipal d'unités pour l'entreposage et le rangement de divers équipements et matériel d'entretien ;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle ;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

DE MANDATER Centre de liquidation surplus pour la fourniture de systèmes d'étagères pour le nouveau garage municipal au montant de 8 696\$ (taxes en sus) ;

QUE la dépense soit affectée au règlement d'emprunt numéro 421-2018.

Adopté à l'unanimité

2020-07-252 Les Menuiseries Laurent Proulx et Fils Inc. : mandat pour l'installation et la mise à niveau du plancher de la Salle des délibérations à l'hôtel de ville
Projet 2018-400-02

ATTENDU les travaux de rénovation en cours à l'hôtel de ville;

ATTENDU la nécessité d'apporter des correctifs à la structure du plancher de la Salle des délibérations;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

DE MANDATER Les Menuiseries Laurent Proulx et Fils inc. pour la correction de la structure du plancher de la Salle des délibérations au montant de 2 740\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2020-07-253 CAM Mécanique Réfrigération Inc. : remplacement du condensateur et du serpentín de climatisation de l'unité intérieure au Pavillon des bénévoles
Projet 2020-400-06

ATTENDU la déféctuosité de l'unité de climatisation actuelle au Pavillon des bénévoles;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la mise à niveau de l'unité ;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

DE MANDATER CAM Mécanique Réfrigération Inc. pour le remplacement du condensateur et du serpentín de climatisation de l'unité intérieure au Pavillon des bénévoles au montant de 22 200\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au fonds de roulement sur une période de 5 ans pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2020-07-254 Entérinement de l'embauche de M. Jean-François Nadeau-Béland à titre de coordonnateur des installations nautiques / poste temporaire / Service des loisirs

ATTENDU les besoins en personnel pour la période estivale 2020 au Service des loisirs pour l'opération de la navette fluviale;

ATTENDU l'entrevue effectuée le 5 juin 2020;

ATTENDU la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'ENTÉRINER l'embauche temporaire de M. Jean-François Béland-Nadeau à titre de coordonnateur aux installations nautiques pour l'opération de la navette fluviale, et ce selon les conditions convenues entre les parties;

QUE l'examen médical pré-emploi est satisfaisant;

QUE la période d'emploi s'échelonne du 10 juin au 12 octobre 2020 inclusivement.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2020-07-255 Entérinement de l'embauche de M. Mathis Larivière à titre de préposé à la billetterie / poste temporaire / Service des loisirs

ATTENDU les besoins en personnel pour la période estivale 2020 au Service de la navette fluviale;

ATTENDU l'expérience acquise de M. Mathis Larivière lors de son embauche en tant que surveillant de patinoire à l'hiver 2019-2020;

ATTENDU la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier;

Il est proposé par Aline Trudel

Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'ENTÉRINER l'embauche temporaire de M. Mathis Larivière à titre de préposé à la billetterie pour l'opération de la navette fluviale, et ce pour la période estivale 2020 au salaire minimum prescrit par la loi;

QUE la période d'emploi varie selon l'achalandage à la billetterie du Pavillon du quai.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2020-07-256 Entérinement de l'embauche de M. Steven Lafond à titre de journalier/ouvrier / poste temporaire / Service des travaux publics

ATTENDU les besoins en personnel au Service des travaux publics;

ATTENDU l'entrevue effectuée le 3 juillet 2020;

ATTENDU la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'ENTÉRINER l'embauche temporaire de M. Steven Lafond à titre de journalier/ouvrier selon les conditions prévues à la convention collective de l'union des employés et employées de service – section locale 800 en vigueur;

QUE l'examen médical pré-emploi est satisfaisant;

QUE la période d'emploi s'échelonne du 8 juillet au 9 octobre 2020 inclusivement avec une possibilité de prolongement.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2020-07-257 Embauche permanente/temps plein de M. Guillaume Jasmin à titre de journalier/ouvrier au Service des travaux publics

ATTENDU la résolution numéro 2020-03-80 reconduisant l'embauche de M. Guillaume Jasmin à titre de journalier/ouvrier au 3 octobre 2020 inclusivement;

ATTENDU la vacance d'un poste de journalier/ouvrier au Service des travaux publics;

ATTENDU QUE M. Jasmin est à l'emploi de la Municipalité depuis le 15 mai 2017;

ATTENDU le rendement satisfaisant de l'employé;

ATTENDU la recommandation de son supérieur immédiat et du directeur général et secrétaire-trésorier ;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

D'EMBAUCHER M. Guillaume Jasmin à titre de journalier/ouvrier, permanent/temps plein au Service des travaux, et ce conformément à la convention collective des employés de voirie en vigueur.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2020-07-258 Entente de travail des employés cadres 2019-2023 : autorisation de signature

ATTENDU QUE l'entente de travail des employés cadres est échue depuis le 31 décembre 2018;

ATTENDU les discussions entre les parties;

ATTENDU la recommandation du Comité des ressources humaines sur le projet d'entente de travail lors de la réunion du 10 juin 2020;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

D'AUTORISER le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer l'entente des employés cadres 2019-2023 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Période de questions allouée aux citoyens

Aucune question n'a été reçue à l'adresse courriel ni par téléphone tel qu'annoncé aux citoyens sur le site internet et le Facebook de la Municipalité des Cèdres

Parole au Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

2020-07-259 Levée de la séance ordinaire

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

QUE la présente séance ordinaire soit levée à 20h48.

Adopté à l'unanimité

Raymond Larouche
Maire

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier